

LABARY

Publication bimestrielle d'information interne de la SNV-Niger N°31 juin 2007

Quelle stratégie pour les communes pastorales ?

Approche expérimentale de la SNV-Tahoua. (pages 12-13-14)



Empowerment

Reflexion



Niko Pater, Directeur
SNV-Niger

Pourquoi utilise-t-on souvent des termes en anglais dans le monde de développement et dans la gestion des organisations ? Leadership, management, control et empowerment en sont des exemples. Est-ce, parce que la langue française est en voie de disparition ? S'agit-il d'un complot du monde impérialiste anglophone ? Bien sûr que non ! L'utilisation de ces termes en anglais est plutôt liée au fait qu'ils sont conçus dans le monde anglo-saxon. Au même titre, il existe des mots français qui sont utilisés dans le monde anglophone. *Savoir vivre* et *Bon appétit* sont difficilement traduisibles en anglais et apparemment ces expressions ont été conçues dans des aires francophones. Je vous demande, par conséquent, de ne pas avoir peur d'utiliser dans votre vocabulaire le titre de cet article.

L'empowerment, c'est quoi ? Le cœur du mot distingue le substantif *power* ou si vous voulez *pouvoir*. Si le français était un peu plus souple dans l'acceptation des mots innovateurs l'on pourrait s'imaginer : *appouvoirissement*, par analogie avec profond et approfondissement. Il s'agit alors d'un mot qui exprime le processus d'apprentissage qui conduira à une situation où l'intéressé s'attribue plein pouvoir afin de se défendre, de s'exprimer librement et, en somme, d'être maître de son destin. Certains pensent à n'en pas douter que seul Allah (exalté soit-il et sanctifié soit Son Nom), Dieu ou Jéhovah est maître de son destin. Cependant, le mot empowerment n'a pas ce destin spirituel en vue, mais le destin de ce monde.

(Suite page 2)

Empowerment (Suite de la page 1)

La stratégie de la SNV incite tous les employés, qu'il soit conseiller, personnel d'appui ou manager, de viser à l'empowerment de ceux qui ont peu de pouvoir. Quand vous constatez que la population avec des moyens limités n'est aucunement maître de son destin, vous êtes obligés dans toutes vos activités de contribuer à son empowerment vis-à-vis de ceux qui ont les moyens suffisants, comme par exemple nous-mêmes. C'est une tâche compliquée, puisque la SNV nous demande de renoncer à une partie de notre pouvoir ! Quand vous constatez que les femmes ont un pouvoir limité de décision, vous êtes obligés de contribuer à leur empowerment vis-à-vis des hommes, comme par exemple les hommes entre nous. Encore la SNV nous met devant une situation compliquée, puisqu'elle nous demande comme employés hommes de renoncer à une partie de notre pouvoir. Nous tous, hommes et femmes devons travailler pour l'empowerment des jeunes.

Au niveau institutionnel nous avons aussi le souci de contribuer à l'empowerment des organisations paysannes, des citoyens organisés dans la société civile et des groupes marginalisés sur le plan culturel ou religieux. En termes d'empowerment, vous n'avez pas de devoirs à l'égard des institutions étatiques, les partis politiques, les associations des commerçants ou les institutions islamiques. Ces institutions ont largement et suffisamment de pouvoir. Cela ne veut pas dire que nous ne cherchons pas à renforcer ces institutions, mais pas en terme de pouvoir.

L'empowerment est une activité politiquement chargée. Certes, la SNV est une organisation neutre au regard de la politique partisane, mais elle fait un choix s'il s'agit de l'empowerment des gens qui se trouvent au bas de l'échelle, des femmes, des jeunes, des paysans, de la société civile. Quelle que soit notre stratégie d'intervention, l'empowerment demeure inscrit à notre programme. Tous les employés de la SNV le chérissent.

Niko

Sommaire

- Foncier et décentralisation : problématique des domaines des collectivités territoriales au NigerPP 5-7
- Champs - Investir ou exploiter ?PP 8-9
- Code d'éthique SNV : des normes et valeurs pour mieux observer la diversitéP 10
- Appui en synergie à la fête des éleveurs de Zabetane 2007....P 11
- Renforcer la décentralisation à Zinder..... P15
- Visite du Directeur de la SNV Niger dans la région de Tahoua PP 3-4

LABARY

Avenue Zarmakoye Niamey
 Tel 20 75 36 33 / 20 75 20 52 Fax 20 75 35 06
 E.mail : niger@snvworld.org
 Site web : www.snvniger.org

Coordonnateur de la rédaction

Souleymane Anza

Conception et mise en page

Souleymane Anza

Comité de lecture

Souleymane Anza

Rahila Arma

Ont collaboré à ce numéro

Niko Pater

Guy Dejongh

Sékou Diabaté

Rahila Arma

Rolland Hammel

Martina Wegner

Raphaël Yimga Tatchi

Manzo Issoufou,

Salamatou Dioffo

Rakiatou Ali Gazibo

Abdou Soumaila

Visite du Directeur de la SNV Niger dans la région de Tahoua



Dans le cadre des rencontres périodiques avec les équipes des différents portefeuilles du Niger, le directeur de la SNV Niger, Niko PATER et la Directrice financière Victoria Djimba ont effectué une tournée à Maradi, Zinder et Tahoua.

A Madaoua, première étape de cette visite, le directeur a assisté à l'assemblée générale ordinaire organisée par l'Association Nationale des professionnels de la Filière Oignon (ANFO), antenne de Tahoua. L'assemblée, placée sous le thème : " l'oignon doit circuler librement ", a constitué un plateau d'échanges et de réflexion avec les principaux acteurs (Producteurs, Acheteurs, Transporteurs, Partenaires Techniques et Financiers, etc.) sur les différentes contraintes identifiées comme principaux obstacles au développement du commerce de l'oignon. Plusieurs points ont été discutés mais un accent particulier a été mis sur l'organisation, la commercialisation, les infrastructures et l'accès au marché. Cette étape fut également une occasion de présenter le directeur de la SNV aux principaux acteurs de la filière avec lesquels la SNV travaille dans le département de Tahoua.

La deuxième étape a été la Commune Rurale de Sabon Guida, avec comme objectif la visite des réalisations du microprojet " Appuis Techniques et Commerciaux à travers la mise en place du Warrantage dans la Filière Oignon ", qui se situe dans le cadre de la promotion des micros projets (Fonds PKP). Cette étape a été mise à profit pour visiter le magasin de stockage d'oignon, vérifier le

degré d'engagement des membres de l'union, apprécier le rôle des dirigeants dans la mobilisation des ressources. Il faut noter que la commune rurale de Sabon Guida, est considérée comme la zone la plus productrice d'oignon de la région de Tahoua. C'est fort de ce potentiel que les leaders des producteurs, ont réfléchi sur la mise en place d'organisations fortes afin de suivre le rythme de production et de trouver des solutions aux différents problèmes de conservation et de commercialisation.

Biyanboukata est une des trois organisations, toutes membres de ANFO, concernées par le microprojet " Appuis Techniques et Commerciaux à travers la mise en place du Warrantage dans la Filière Oignon ", financé par les fonds PKP et exécuté par UNIC RESEDA.

A Tahoua, la mission s'est déroulée sur deux jours avec plusieurs rencontres et activités, parmi lesquelles on peut noter la réunion avec l'ONG Mercy Corps, la présentation des activités sur le pastoralisme, la visite à la Commune Urbaine II de Tahoua et la réunion de synthèse avec l'équipe de Tahoua.

La réunion SNV/Mercy Corps a mis un accent sur le lancement des activités du Programme d'Appui au Processus de Décentralisation (BRIDGE), financé par l'USAID et mis en œuvre par Mercy Corps, en partenariat avec la SNV. Pour la région de Tahoua, le programme BRIDGE vise le renforcement des capacités des administrations locales

en décentralisation à travers les prestations de services prioritaires au niveau des communes du département de Tchintabaraden (Tassara, Tillia, Kaou et Tchintabaraden). La réunion fut aussi un cadre de rencontre entre d'une part le Directeur SNV Niger, la Directrice Financière SNV Niger, le Coordonnateur du Portefeuille SNV Tahoua, et d'autre part le Coordonnateur Régional Afrique de l'Ouest et du Sud de Mercy Corps, la Directrice de Mercy Corps Niger, le Coordonnateur et le Responsable Financier du Projet BRIDGE. Cette rencontre s'est achevée par une note de satisfaction générale et sur une décision de préparer un dossier pour l'extension du projet en terme d'activités et de couverture géographique.

A la Commune Urbaine II de Tahoua, la mission s'est entretenue avec le Maire, en présence de la deuxième Vice Maire et du Secrétaire Général de



la Commune. L'entretien a porté sur le Plan de Développement Communal (PDC) et la mobilisation de ressources. La particularité du PDC, qui a été élaboré avec l'appui de la SNV Tahoua, réside dans la prise en compte des OMD et de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Niger. En matière de mobilisation des ressources, le défi principal de la Commune est l'augmentation du taux de recouvrement des impôts et taxes. Pour cela, les autorités municipales ont mis en chantier une vaste campagne de sensibilisation des citoyens et citoyennes pour le civisme fiscal et d'information sur l'utilisation judicieuse des ressources mobilisées, répondant aux attentes des populations (éducation, santé, assainissement).

La mission de Tahoua a été bouclée par une réunion de synthèse avec toute l'équipe SNV Tahoua. Les débats ont concerné :

- la stratégie SNV 2007 - 2015.
- l'élaboration du plan stratégique 2008-2009

- la réorganisation des équipes des portefeuilles
- la situation financière
- le partenariat SNV/UNICEF
- le partenariat SNV/Mercy Corps

Rakiatou Ali Gazibo
Abdou Soumaïla

Appui à la filière oignon

Dans le cadre du financement Fonds PKP, la région de Tahoua a bénéficié d'un microprojet intitulé "Appuis techniques et financiers à travers la mise en place du warrantage dans la filière oignon". Le microprojet est axé sur le renforcement des activités de production et de commercialisation d'oignon avec l'introduction du système de warrantage.

D'un montant de neuf millions cent vingt deux mille cinq cent francs (9 122 500F) le microprojet vise la construction de trois abris de conservation d'oignon et le montage d'un processus de warrantage sur l'oignon à Sabon Guida (Madaoua), Saouna Gomma (Konni) et Tamaské (Keita). Les organisations concernées sont :

- L'Union Biyanboukata de Sabon Guida : 33 coopératives et plus de 5000 membres. Elle est considérée comme la plus importante zone de production d'oignon de la région de Tahoua et dispose de 18 points de commercialisation.
- L'Union So da yarda de Saouna Gomma : 4 coopératives. L'union dispose d'une organisation et d'une position géographique qui lui garantit la réussite d'une telle infrastructure
- La Fédération Fucom Hadin kai de Tamaské : 2 unions. Deuxième zone de production, le dynamisme de ses membres mais surtout son enclavement l'oblige à recourir à un système de conservation de plus longue durée en attendant l'arrivée des commerçants et des transporteurs.

Les objectifs visés par le microprojet sont :

- Instaurer le système de warrantage sur l'oignon avec l'introduction d'un système d'abris de conservation adaptés et accessibles aux producteurs d'oignon afin de réduire les pertes;
- Améliorer les conditions de conservation de l'oignon dans les grandes zones de production comme Sabon guida, Saouna Gomma et Tamaské afin d'assurer une plus importante valorisation de la production;
- Assurer la disponibilité de l'oignon de qualité durant les périodes de pénurie (Août, Sept et Octobre) avec des prix intéressants pour les producteurs;

(Suite page 9)

Foncier et décentralisation : problématique des domaines des collectivités territoriales au Niger⁽¹⁾

L'observation générale aussi bien que celle d'experts avisés des questions foncières et du processus actuel de la décentralisation au Niger laissent penser que s'il s'était agi d'un couple, on serait bien pour l'instant dans le cas de figure parfait d'un mariage forcé... Ce tableau prosaïque traduit et trahit à la fois la réalité des rapports encore tumultueux, entre les dynamiques foncières locales et l'étape actuellement en cours de la mise en œuvre de la décentralisation.

Tous les acteurs impliqués ou intéressés par la mise en œuvre du processus de la décentralisation se trouvent en permanence pris au piège de l'écheveau de nombreuses contradictions, de vides juridiques, d'incertitudes qui font que la relecture des textes de la décentralisation et leur harmonisation avec tous ceux relatifs au foncier et à la gestion des ressources naturelles en général relèvent désormais de l'ordre des urgences républicaines.

Dans cette même lancée des problématiques foncières dans le contexte de la décentralisation, les auteurs de l'étude de COWI déjà citée, relèvent pertinemment que " Le constat a été unanimement fait que la question foncière constituait un enjeu essentiel de la mise en œuvre de la décentralisation et du développement local. Conscient de cette réalité, le législateur nigérien a décidé que les collectivités territoriales sont dotées de domaines fonciers propres. Cependant, la loi n'a pas déterminé clairement les compétences des collectivités territoriales en matière foncière. De plus, de nombreux décalages, incohérences et contradictions existent entre les textes de la décentralisation et de nombreux autres textes sectoriels ". Voilà clairement posés les contours de la problématique des domaines des collectivités territoriales que le présent papier se propose très succinctement d'explorer et d'analyser.

Pour ce faire, le texte va s'articuler autour de trois moments dont un bref rappel du contexte des pouvoirs locaux et des enjeux fonciers ruraux à l'ère communale, des principaux enjeux relativement au transfert des compétences foncières aux collectivités territoriales et une tentative de synthèse sous forme de propositions d'orientations générales.

1) Contexte des pouvoirs locaux et des enjeux fonciers ruraux à l'ère communale

La question ici est de savoir dans quelle configuration des rapports de forces entre acteurs (anciens et nouveaux) du pouvoir politique au niveau local s'opèrent les relations de gestion des ressources naturelles (foncières et pastorales) dans le contexte de la " communalisation intégrale" (2)? Autrement dit, dans quelles dynamiques relationnelles entre principaux acteurs autour d'enjeux fonciers locaux, arrive aujourd'hui l'institution communale ? Plusieurs éléments structurant de contexte qu'il convient d'avoir en mémoire, peuvent être relevés :

- Un faisceau de facteurs dont les pressions/contraintes environnementales, la déferlante démographique, les mutations fortes intervenues dans et entre les deux principaux systèmes de production (agriculture/élevage), les défis toujours d'actualité de la sécurité/souveraineté alimentaire (humaine et animale), le pluralisme des normes juridiques applicables selon les intérêts des personnes/groupes concernés, font des ressources naturelles en milieu rural un enjeu stratégique et autour desquelles se nouent des rapports inter-individuels et/ou collectifs plutôt atomisés ;

- La chefferie traditionnelle de canton/de groupement, est l'institution centrale au niveau local qui en dépit de la pénétration coloniale s'est établie comme acteur majeur et interlocuteur principal pour tout ce qui touche à la gestion des affaires locales dont les questions foncières. Les lendemains de l'accession à la souveraineté internationale, malheureusement marqués par les régimes successifs d'exception et instabilités politiques, n'ont pas contribué à l'assainissement et à la cohérence des règles, des politiques, des institutions et pratiques foncières rurales (3) ;

- Le processus de la décentralisation de manière générale et particulièrement la mise en place des communes, consécutive aux premières élections municipales de Juillet 2004, arrivent dans un contexte à tout le moins surchargé, encombré de normes et valeurs, de politiques, de perceptions, de pratiques, d'habitudes établies, de prétentions et chasses gardées autour des ressources foncières et pastorales. La réalité des terrains ne renvoie donc aucunement à quelque tableau de virginité ou de neutralité. Le piège facile sinon paresseux des simplifications et nivellements de la période pré-communale, un peu comme si avec les communes commençait l'écriture de " l'histoire des arènes politiques locales ", devrait avec véhémence être récusé ;

- Le tableau politique le plus proche donc de la réalité communale rurale d'aujourd'hui est celui de la coexistence de plusieurs légitimités dont deux des plus affirmées et visibles sont la légitimité coutumière autour de la figure du chef (chef-ferie traditionnelle) et la légitimité démocratique qu'incarnent les institutions communales. La première est le produit d'une construction historique à la fois politique, culturelle, religieuse dont nombre d'importantes références à la coutume rappellent en permanence sa prééminence. Le second reste un processus récent et en construction, cela malgré le sceau massif de la volonté politique de décentraliser et de l'impressionnant dispositif juridique.

2) Problématiques et enjeux du transfert des compétences foncières aux collectivités territoriales

Jusqu'au début du processus de la décentralisation il n'y avait que l'Etat central et ses différentes excroissances, omniscient et total. Cet Etat était si fort que malgré l'existence de certains textes autant de l'époque coloniale que postcoloniale, il n'avait pas senti le besoin de se justifier à lui-même ce qui naturellement lui appartenait. A partir d'une présomption, une absolue certitude s'est établie selon laquelle tout ce qui n'appartient pas aux individus et communautés lui appartient de fait. Quelle idée saugrenue d'ailleurs dans un tel contexte où l'Etat incarne la sécurité en soi, d'en venir à envisager et prendre des dispositions concrètes pour que ce dernier sécurise son domaine ? Pourquoi ? Contre qui ? Ce serait même fondamentalement dissonant car de qui aurait-il donc tant peur ? De fait, il s'est agi d'un parfait ignorant de ce qui lui appartient au point où au jour d'aujourd'hui le constat de " *l'inexistence d'un document unique récapitulatif des domaines fonciers publics et privés de l'Etat: pas de répertoire de biens fonciers immatriculés au nom de l'Etat* (4) " laisse pantois et donne de prendre la pleine mesure de l'ampleur du problème. Et quand on imagine qu'on ne peut transférer que ce qu'on possède et dont le statut ne fait l'objet d'aucune contestation, la question du transfert des compétences aux collectivités territoriales s'apparente à un véritable " casse-tête sahélien ". Sujet complexe de choix, dont les enjeux pratiques/opérationnels (5), du point de vue essentiellement des acteurs au quotidien de la décentralisation peuvent se poser à partir des points ci-dessous :

- Les lois de 2002 relatives au processus de la décentralisation confirment l'idée que chaque col-

lectivité territoriale a un domaine foncier propre. Par contre c'est en des termes plutôt hypothétiques qu'elle traite de la question du transfert des compétences. L'article 12 de la Loi 2002-13 dispose qu'entre autres domaines, l'Etat peut transférer des compétences relatives au " domaine foncier des collectivités territoriales " ;

- Qu'à cela ne tienne et même dans l'hypothèse d'une affirmation sans ambiguïté du principe du transfert des compétences en matière domaniale, il restera à clarifier la question de l'identification des biens des domaines de l'Etat à transférer à la gestion des communes en attendant l'opérationnalisation de la décentralisation aux niveaux départemental et régional ;

- Etant donné la diversité des situations à l'échelle d'un même département déjà, il va sans dire qu'on ne risque pas d'assister à des transferts de compétence " en gros "... Inéluctablement il s'agira d'un marché, d'une négociation " en détail ", au cas par cas. Les compétences à transférer sur l'espace d'une forêt classée par exemple, ne donneront pas forcément lieu à la même procédure et ne mettront sans doute pas en jeu les mêmes acteurs que lorsqu'il s'agira d'aménagements hydro-agricoles ou même des " terres vacantes ", des couloirs de passages, d'infrastructures hydrauliques pastorales, etc sur la même commune ou pire, sur le territoire de différentes communes à la fois ;

- Les rapports dilettants de l'Etat avec certains biens de son domaine ont favorisé l'intrusion de particuliers autant que la prolifération en milieu rural notamment d'acteurs aux profils différents (Comités de gestion, communautés villageoises, opérateurs économiques, coopératives, etc) dans la gestion aux fortunes diverses, de pans entiers du domaine de l'Etat. Il est à prévoir, théoriquement au moins, que l'irruption des communes dans ce qu'on peut considérer comme une sorte de maquis des privilèges, de chasses gardées ou de rentes locales, ne va pas se faire sans grincements de dents... ;

- Les insuffisances et incohérences du découpage administratif consécutif à l'option gouvernementale de la " communalisation intégrale " n'ont guère simplement eu pour conséquences de raviver de récurrentes tensions/revendications entre communautés et parfois sur fond identitaire. Il s'avère quasiment impossible d'imaginer comment une commune pourrait demander, obtenir et gérer tranquillement des biens domaniaux à elle transférés sur un territoire ou une ressource faisant l'objet de prétentions/revendications toujours dites " légitimes " d'autres communautés (villages/tribus, cantons/groupements, communes).



3) Propositions d'orientations générales

Il y'en a 03 principales. Elles n'ont aucune préention de clore les réflexions et échanges. Au contraire. Le champ des idées en la matière reste entièrement ouvert à toutes les contributions qui à terme vont permettre de construire des compréhensions communes et acceptables par l'ensemble des acteurs. Il s'agit des aspects suivants:

- Les résultats de l'étude, objets de la Conférence vont certes contribuer à corser les bases de clarification des aspects techniques de la problématique en jeu ici. Sans sous-estimer leur importance, dans ce domaine comme dans d'autres, dans le contexte de la coopération au développement en général, l'approche exclusivement technicienne de questions éminemment politiques peut causer des ravages aux conséquences imprévisibles. Il reste donc essentiel comme le souligne avec emphase le HCME, " de créer des espaces d'échanges, de dialogue, de négociation et de construction d'un consensus social sur les conditions et modalités d'une gestion foncière efficace et durable au niveau local ". Les auteurs de l'étude quant à eux relèvent un peu comme pour compléter ce qui précède, qu'"ici la loi doit intervenir surtout pour consacrer les consensus locaux et nationaux qui émergeront d'un vaste processus de dialogue national sur la gestion décentralisée du foncier " ;

- Le Code rural a prévu et organisé la participation effective des collectivités territoriales à la gestion foncière au niveau local. C'est dire que la traduction dans les faits du Code rural dans le contexte actuel de la décentralisation, représente une valeur ajoutée de poids dans l'identification de certains biens du domaine de l'Etat et la clarification des droits sur de nombreuses ressources naturelles à l'échelle communale rurale par exemple, appartenant ou versées au domaine de l'Etat. Par défaut donc, ce que l'Etat central n'a pas par lui-même su ou pu faire, le processus du Code rural l'y aiderait. Il ne suffira alors plus qu'à procéder par soustraction de tous les droits individuels et communautaires, pour dégager, avec une quasi certitude, ce qui relève du domaine de l'Etat, objet probable de transfert, à l'initiative de l'Etat central ou des collectivités territoriales ;

- En rapport avec la métaphore du mariage forcé utilisé en introduction du présent texte, tout ce qui précède suggère de compléter le tableau par la référence à une autre caractéristique emblématique de ce fameux couple... On pourrait aussi parler d'un mariage forcé entre mineurs, pire non émancipés... Le processus de la décentralisation

autant que celui du Code rural se trouvent être à des étapes différentes d'immaturation, des perspectives juvéniles faisant d'ailleurs l'objet de préoccupantes interrogations chez nombre d'importants acteurs généralement pessimistes, sur leurs capacités à embrasser et franchir le cap d'une adolescence porteuse d'espoirs de dynamisme, d'ambition et d'affirmation. Sans doute s'agit-il là aussi d'un des nœuds essentiels de cette problématique du transfert de compétences en matière foncière aux collectivités territoriales. De nombreuses hypothèses subsistent encore, dont la moindre n'est pas cette incertitude sur la réelle volonté politique définitivement établie au Niger, de passer résolument à la décentralisation, à partir de l'étape de la " communalisation intégrale ". Il aurait été donc plus aisé de conduire le chantier certes complexe du transfert de compétences dans un contexte libéré, mieux, allégé de ce fatras d'hésitations et d'incohérences. Aurions-nous dans cette affaire là, mis notre charrue avant les bœufs ?

Raphaël Yimga Tatchi
Conseiller Foncier et GRN, Ny II
ryimgatatchi@snnworld.org

Notes

1) L'intitulé est emprunté au rapport final de l'étude " Le foncier et la décentralisation: Problématique du domaine des collectivités territoriales ", Niamey, Septembre 2006 initiée dans le cadre du Programme d'appui à la mise en place des stratégies et outils pertinents pour la mise en œuvre de la réforme de la décentralisation (PASOPRD) exécuté par le Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat (HCME, anciennement HCRAD) et sur un financement de l'Union Européenne. Cette étude a été au centre de la Conférence de Tillabéry, la capitale du fleuve, du 17 au 19 avril 2007, 7ème d'une série à l'échelle des 08 régions avant le Forum national prévu autour du même thème. Il s'agit en réalité d'une question complexe, objet de sérieuses préoccupations formulées dès les premières heures du processus de la décentralisation au Niger ;

2) Après moult hésitations, " la communalisation intégrale " est l'option fondamentale finalement retenue par les dirigeants de la Vème République dans le processus de la décentralisation qui s'est traduite par l'érection de tous les groupements et cantons en communes ;

3) Le foncier rural se définit par rapport au foncier urbain. Au sens large et dans la littérature consacrée par les institutions du Code rural, il est constitué non seulement par l'ensemble des terres en milieu rural et n'ayant pas fait l'objet de lotissement, mais aussi de toutes les ressources naturelles qu'elles portent (Eau, flore et faune) et les règles qui s'y appliquent. Ainsi compris, le foncier rural sous-entend à la fois le foncier rural pastoral et le foncier rural agricole ;

4) Communication d'un des consultants, Lamine Tata à la Conférence régionale de Tillabéry, en guise de synthèse de l'étude ci-dessus citée ;

5) Le présent papier n'est pas le lieu d'analyses en profondeur des points de discussion, pourtant particulièrement excitants, en rapport avec la théorie pure du droit et autres préoccupations doctrinales que pose cette problématique de la domanialité, les modalités de son transfert/dévolution, de sa gestion et même du contentieux spécial auquel il peut donner

Champs - Investir ou exploiter ?

Dans les années 1980 -1990, le Niger a été un pays de référence en Afrique de l'Ouest en matière de lutte contre la désertification. Des grands projets de développement étaient installés dans les zones de transition entre zone agricole et zone pastorale (Tera, Tillabery, Ouallam, Filingué, Tahoua : PASP/PDRT de la Coopération allemande, Keita, Tanout : PIK / Projet Damergou / Coopération italienne/FAO), PRSSA de la Banque Mondiale. Ces projets d'approche " Gestion de Terroirs Villageois " ont tous eu un important volet de vulgarisation agricole qui promouvait notamment les pratiques en faveur de la conservation de sols au niveau des champs collectifs et individuels. En effet, le volet vulgarisation comprenait deux composantes :

- 1) les activités mécaniques (cordons de pierre, banquettes, demi-lunes pour freiner la vitesse l'eau de ruissellement et favoriser l'infiltration de l'eau) et
- 2) des actions biologiques (mulching, apport de fumier, bandes végétales, régénération naturelle assistée, plantation d'arbres à grande échelle dans les champs individuels et les espaces collectifs).

Ces activités de protection des sols contre l'érosion hydrique et éolienne et de création d'un environnement favorable à la reprise de l'activité biologique, ont conduit à la métamorphose d'espaces stériles en paysages verts (herbacés et ligneux) fertiles et hospitaliers. Surtout la pratique de la régénération naturelle assistée a permis un revégétalisation des grands espaces au Niger. L'agroforesterie ainsi prônée marquait agréablement le paysage qui se couvre par une multitude d'arbres utiles aux agriculteurs et éleveurs.

Un autre exemple de grand succès : Le mulching qui consiste en la couverture du sol pendant la saison sèche avec de la matière végétale, notamment les résidus de la récolte. Cela assure une protection de la terre contre l'érosion éolienne. En même temps, les termites attaquent ces résidus laissés sur place et améliorent la porosité du sol et contribuent ainsi à la fertilisation des terres.

Après des longues années de formation et de mises en œuvre des techniques apprises, on constate actuellement un relâchement voire un abandon total dans l'application de ce savoir-faire accumulé au fil de temps par les paysans.

Revenons sur le mulching qui est édifiant pour étayer ces propos. Contrairement à ce qui est vul-

garisé et appris par les producteurs, on observe de plus en plus que les champs sont totalement nettoyés dès la fin de la récolte. En effet, les paysans ramassent les résidus de la récolte (notamment les tiges de mil et du sorgho) pour stocker en des grands tas, encerclés par des branches épineuses en vue de les protéger contre les animaux.



Ces résidus ont deux orientations :

- L'utilisation comme source d'énergie qui parfois génère des revenus ;
- L'alimentation du cheptel de l'exploitation agricole au moment de la soudure. Pour les exploitations pauvres ne possédant pas de cheptel, ces résidus constitue une source de revenu non négligeable dans un contexte où le déficit fourrager est une réalité (particulièrement dans la zone agricole où les aires de pâturage sont le plus souvent convertis à la production).

La vente de ces chaumes se fait principalement au sein des villages. Leur transfert vers les agglomérations s'observe avec les villages péri-urbains.

Les pieds de mil et du sorgho sont ensuite arrachés et souvent même brûlés (voir Photo). Sans doute, la valorisation des tiges est une stratégie de survie pour des familles en détresse. Mais cela constitue une satisfaction d'un besoin en défaveur des facteurs écologiques et ne peut être une solution qu'à très court terme car cette exportation des résidus de récolte constitue un facteur d'aggravation de l'appauvrissement des sols en raison du quasi absence d'une restitution organique et/ou minérale. La forte exposition des terres nues aux vents pendant la saison entrave la perte des composantes fines de la terre, ce qui joue à long terme sur une dégradation de la terre et une diminution de la fertilité.

En même temps, on assiste à un changement profond des valeurs dans la société. Dans le temps, l'agriculteur valorisait le fumier apporté par les animaux, notamment appartenant aux éleveurs transhumants. Les troupeaux des ces éleveurs en raison de l'effectif de leurs animaux assuraient efficacement la fertilisation organique des champs à travers les contrats de pacage entre nomades et sédentaires. En contre partie, ces éleveurs recevaient principalement des céréales et/ou du sel de bétails (pierre à lécher). Souvent, ces contrats ont été conclus et reconduits de manière tacite entre agriculteurs et éleveurs. Une solidarité se tissait entre les groupes d'acteurs ruraux et une relation gagnant-gagnant était développée, base d'une paix sociale durable. Aujourd'hui, comme stratégie de diminution des risques et comme caisse d'épargne, les agriculteurs sédentaires disposent de leur côté également de petits et grands ruminants. Cela augmente la pression sur la végétation (désertification) et contribue à un changement des termes d'échange entre agriculteurs et éleveurs. Avec le ramassage des résidus de la récolte et le nettoyage systématique des champs, les éleveurs transhumants sont de plus en plus confrontés à des situations de pénurie des ressources pastorales sur les champs libérés à leur arrivée en zone agricole. Cette appropriation toute aussi légitime des résidus par les producteurs est parfois source de conflits à l'intérieur d'un même village qu'avec les transhumants en cas de descente prématurée des animaux ou de retard dans la récolte de ces derniers.

Les conseillers GRN de la SNV Niger ont discuté de ce phénomène lors de leur dernière réunion du groupe thématique en mars à Zinder et ont décidé de s'investir dans ce domaine de la vulgarisation agricole.

Au niveau de Zinder, les conseillers MAP se sont ajoutés à cette nouvelle dynamique, et un groupe adhoc a déterminé certaines portes d'entrée pour un approfondissement de cette thématique selon les questions suivantes :

- Pourquoi les paysans appliquent-ils ces pratiques néfastes ? Ont-ils des connaissances sur l'impact négatif sur la fertilité des sols ? Cette question sera approfondie à travers les membres des OP de nos filières agricoles partenaires.
- L'application des techniques non-durables sur les champs, à-t-elle un lien avec la question de la propriété du foncier ? La sécurité foncière, quelle influence a-t-elle sur les investissements faits dans les champs ? Cette question sera approfondie avec les structures partenaires du code rural.
- Existe-t-il des informations sur ces sujets au niveau d'autres partenaires ? Les autres intervenants dans la région seront contactés en vue d'é-

changer des informations.

- Comment les communes peuvent-elles jouer le rôle d'un cadre de réflexion sur ces sujets ?

Afin de mener un travail détaillé, la SNV Zinder a pris la décision de prendre deux stagiaires de la Faculté d'Agronomie de l'Université de Niamey qui passeront le temps nécessaire dans les communes soutenues par la SNV dans le cadre de l'appui aux filières agricoles. Nous allons intégrer les résultats au niveau de nos activités en vers nos clients et verrons la possibilité de faire intervenir des LCB pour la fourniture de service de vulgarisation en faveur des structures faïtières soutenues par la SNV.

Martina Wegner, Manzo Issoufou, Guy Dejongh, Salamatou Dioffo
SNV Zinder

Filière oignon (Suite de la page 4)

- Contribuer à la réduction de la déforestation par une diminution des abris traditionnels nécessitant une quantité importante de bois.
 - Favoriser le réseautage entre les producteurs et la gestion commune de biens au sein des organisations paysannes.
 - Favoriser la démultiplication du système de warrantage à travers l'oignon souvent considéré par les IMF comme un produit à risque
- Les résultats attendus sont :
- Un réseau intégré d'échanges et de transfert technique et technologique entre producteurs a émergé
 - La mise en place du warrantage sur l'oignon est effective
 - 30 tonnes d'oignons sont commercialisées avec une durée de conservation de près de 4 mois
 - La valeur de la production est passée de 4.500.000 à 8.700.000 FCFA
 - Une solution concrète aux contraintes de stockage de l'oignon est mise en exergue
 - Des profits significatifs et importants à travers le warrantage sont réalisés
- gnon est initiée

Rakiatou Ali Gazibo

Le code d'éthique professionnelle de la SNV

Des normes et valeurs pour mieux observer la diversité

L'existence d'un code d'éthique professionnelle montre la preuve de maturité d'une organisation. Mais, au-delà de son existence, ce sont les modalités pratiques de son application qui importent l'ensemble des employés concernés.

Le code d'éthique de la SNV " énonce des règles de comportement, des principes, des normes, des valeurs éthiques " diverses " régissant la conduite individuelle et collective qui devraient s'imposer à l'ensemble de ses programmes, projets et son personnel". Mais, c'est la compréhension, l'interprétation et la mise en œuvre de ce présent code qui pourraient frôler la limite privée/professionnelle dans toute sa diversité. En effet, c'est sur ce terrain que s'imbriquent souvent les comportements, les attitudes, les pratiques socio-culturelles et les croyances des hommes et des femmes venus d'horizons et de cultures différents.

Le présent code d'éthique aura-t-il une force de loi ou juste un instrument juridique à l'interne ? Est-il un élément fondamental de la diversité culturelle qui caractérise la réputation de la SNV mondiale ?

Le présent article exprime une opinion, mais surtout, il permet de susciter la réflexion sur l'adhésion de tous les employés par le biais du dialogue et des échanges d'opinions sur le code d'éthique professionnelle propre à la SNV qui n'empiéterait pas sur la sphère vie professionnelle/vie privée.

Ainsi, de façon beaucoup plus appropriée, nous pouvons qualifier tous ces aspects de "droits à la diversité " dans la mesure où la diversité est une dimension essentielle de toute culture. Non seulement elle ne s'oppose pas à l'universalité mais elle appelle les interactions et donc la richesse humaine.

La question des normes et des valeurs a toujours été problématique dans la mesure où elle fait allusion à la mentalité et au changement. Certes, la conformité aux droits humains dans des organisations comme la SNV est indiscutable. Mais, il s'agit de leur applicabilité dans un environnement particulier de rencontre de plusieurs cultures et du respect de ce devoirs " à l'interne ".

Par ailleurs, le présent code en vigueur à la SNV-Niger est complet et touche l'ensemble des valeurs universelles : droits et devoirs humains. Il

est clair que c'est à l'ensemble des employés- es de la SNV de s'imposer cette rigueur dans le respect des droits et de l'application de la bonne gouvernance.

Les valeurs de justice sociale (solidarité, égalité des chances, d'accès à l'éducation, à la santé et à la justice, équité,) traduisent une vision du groupe, de la collectivité, une vision du progrès et du bien-être, et qui s'articulent autour de notions telles que la responsabilité commune et d'obligations différenciées.

Enfin, je voudrais à travers le présent article partager ces réflexions que m'ont inspiré le débat lors de la réunion annuelle de Zinder. L'ambition est que ces réflexions suscitent un débat et contribuent à améliorer la qualité de notre engagement à internaliser et approprier le code d'éthique.

Kimba Amadou
Conseiller société civile
Portefeuille II
SNV/Niamey

Parution d'une étude sur les OSC nigériennes

L'étude intitulée : <<Le dynamisme des regroupements des organisations de la société civile au Niger>> est d'autant plus pertinente pour la SNV qu'elle inclut une étude de cas, soit le réseau des Chambres de Concertation des ONG et AD du Niger (CCOAD) qui représente 6 de nos clients. Réalisée par l'ONG Action-éducation, l'étude recommande aux PTF de continuer à apporter leurs appuis à la CCOAD. "Mais vu les résultats plutôt mitigés jusqu'ici enregistrés dans le cadre de ce partenariat, il serait plus pertinent de réviser le principe de cet appui. En effet, l'appui "global" apporté habituellement à l'organisation ayant montré ses limites, il est peut être mieux d'envisager un "appui ciblé" basé sur le financement de thématiques bien précises autour de postes bien précis au sein des organes dirigeants, et avec des responsabilités, résultats et indicateurs bien clairement définis à l'avance." L'étude sera bientôt disponible sur le site www.snvniger.org

Appui en synergie à la fête des éleveurs de Zabetane 2007

1. Présentation du Client

Entente pastorale est une association régionale des éleveurs de Zinder et de Diffa avec qui la SNV a signé une convention en 2006. L'objectif général de cette convention de collaboration est d'appuyer le collectif " entente pastorale " et le cadre GRN-élevage afin de contribuer au renforcement des capacités des organisations qui représentent les populations de la zone pastorale.

2. Contexte et Problématique

Le village de Zabetane est situé à cheval entre la commune rurale de Tesker et de Alakos. La population est composée de Touareg, de Peulh, de Kanouris et une minorité de Haoussa. La vocation principale de cette population multiethnique est l'élevage extensif des gros et petits ruminants (Camelin, Ovin, Caprin et Bovin). La minorité Haoussa mène des petites activités de commerce autour des forages et des puits pastoraux.

Depuis le démarrage du processus de la décentralisation, ce terroir fait l'objet de nombreux tiraillements entre deux communes qui réclament chacune la légitimité possessive de cette entité. En effet, traditionnellement le territoire appartient à la commune de Alakos, mais avec le découpage administratif, Zabetane appartient à la commune rurale de Tesker. Cette situation fait que ce peuple est soumis à deux vitesses administratives qui le désorientent et favorisent des conflits intertribaux répétitifs.

Dans le cadre de la résolution de conflit, des démarches ont été entreprises par la commission foncière départementale de Gouré et l'association FNEN-DADDO dont déjà une fête de réconciliation a été organisée en 2006. Pour consolider ces acquis et aussi répondre aux conflits résiduels qui persistent encore un appui concerté des PTF a été apporté à l'organisation de la fête des éleveurs édition 2007. Six (6) partenaires au développement avaient pris part : Le ZFD/DED, Le PSSP/Zinder, Care MMD Zinder, l'ONG Goal, le CCFN et la SNV Zinder. L'organisation a été assurée par FNEN DADO, une association des éleveurs la plus active dans la zone. Un seul objectif est poursuivi, celui de permettre à ces différentes fractions de se brasser et d'oublier les querelles qui les opposent le plus souvent autour du foncier



pastoral.

Cette occasion a permis à certains PTF d'échanger avec les participants sur des thèmes d'importance capitale à la vie des pasteurs :

- Care MMD présentation de l'ONG Care et ses activités ;
- ONG Goal présentation et problématique de leur intervention dans le terroir de Zabetane ;
- SNV ;
- Présentation de la SNV,
- Limite nord des zones de culture,
- Règles et procédures d'accès aux ressources pastorales,
- Décentralisation et rôle de la chefferie traditionnelle dans la gestion des ressources en relation avec l'environnement.

3. Quelques Impacts

- De nombreuses questions liées à la mauvaise gouvernance des autorités administratives et coutumières ont été posées,
- Demande de collaboration par les associations représentées à l'intention des différents partenaires,
- Développement de collaboration entre les partenaires techniques (Care, SNV, Goal),
- Accord sur le redémarrage diagnostic de Goal pour venir en appui aux familles,
- Partage de la situation sociale des éleveurs dans une totale ambiance,
- Capitalisation des richesses artistiques et culturelles de cette population via le CCFN de Zinder,
- Connaissance des projets fantômes d'escroquerie qui appauvrissent davantage la population.

Bachir Issa
Conseiller Décentralisation
Zinder

Communes pastorales. Quelle stratégie ?

Approche expérimentale SNV-Tahoua.

Pour une Commune Rurale en zone pastorale, avec un territoire vaste et des mouvements complexes de cheptel et de population, les points d'eau d'abreuvement sont aussi importants que des villages, si ce n'est plus encore.

C'est autour de l'accès à l'eau que la production pastorale s'organise en premier lieu. C'est autour de ces accès que les populations créent des alliances ou des rivalités, c'est là qu'elles se rencontrent. Enfin, c'est le bon entretien, la bonne implantation et la bonne gestion de ces ouvrages qui déterminent si les pasteurs citoyens de la Commune peuvent vivre en paix de leur profession, s'ils se sentent en sécurité, s'ils pourront prospérer et entraîner la Commune dans leur prospérité.

La Commune pastorale a donc tout intérêt de pouvoir jouer le rôle qu'attendent ses citoyens par rapport à cette gestion des ressources pastorales avec l'eau comme clef d'accès. Elle doit se doter d'une stratégie dans ce sens, adopter des principes, des règles, de concert avec les usagers. Au final, c'est l'accès à sa principale richesse, les ressources fourragères, qui est en jeu.

Or jusqu'ici, aucun PDC de la zone Nord ne laisse penser que les Communes ont les outils nécessaires ou une stratégie pour gérer les questions les plus essentielles de leurs populations et de leur économie, la production pastorale et les accès aux ressources fourragères. La multiplicité et la complexité des situations de terrain échappent totalement aux conseils communaux qui ne parviennent pas à se forger une vision globale de la situation de leurs territoires.

Pourtant, on espère des Communes qu'elles apporteront les éléments des schémas d'aménagement foncier régionaux..... ?

Pour parler de foncier en zone pastorale, la compréhension des enjeux liés aux points d'eau est un préalable obligé. Or, les Communes se dotent actuellement de Cofocoms, qui auront de grandes responsabilités. Une stratégie communale est donc impérative et seule la Commune peut mener à bien les tâches nécessaires pour cela. SNV peut l'y aider, pallier à quelques lacunes de connaissances, mettre en rapport les acteurs, établir le pont entre les différents niveaux, populations de pasteurs, structures communales, commissions foncières départementales, autorités de l'Etat.

Mais il faut d'abord commencer par le commencement. Amener la Commune à comprendre les systèmes locaux, les forces en présence, les acteurs, et les enjeux.

C'est ce que nous avons commencé à faire avec la Commune de Tillia. La formation pastoralisme au conseil communal et à la Cofodep a été un préalable pour harmoniser les perceptions. Nous cherchons maintenant à mettre en mouvement la concertation entre les pasteurs et les sphères de décision et à construire une vision globale communale. Ce sont des processus qu'il faut déclencher, des pratiques qu'il faut raccorder avec les opportunités qu'offre la décentralisation. C'est expérimental et nous n'en sommes qu'au début.

Une première tournée avec le Maire sur différents sites de gestion pastorale a été menée durant quelques jours, avec l'appui de Aharog, un des LCB. Si dans la Commune toutes les zones d'abreuvement font l'objet d'enjeux, c'est à des degrés divers. Plus le point d'eau est performant en terme de volumes d'eau disponible, et plus sa gestion est l'objet d'enjeux elle aussi. C'est évident. Si on peut abreuver 10 000 UBTs ou d'avantage, sur un point d'eau, ce point représente la clef d'accès d'une zone de fourrage très vaste, un véritable territoire de 50 Km de diamètre. Il représente aussi un pouvoir sur une vaste population de pasteur... Qui va payer son accès à l'eau. C'est du capitalisme de base, on invente rien.

Le cas des stations de pompage.

Le point d'eau répondant à tous ces critères, c'est la station de pompage. Les puits, les forages avec contre-puits, et les zones de puisards, restent à un niveau de gestion entre les groupes sociaux d'usagers, et tout se règle plus ou moins selon les habitudes locales. Et généralement, l'usager ne paie pas pour abreuver.

Mais une station de pompage, c'est autre chose. C'est un investissement lourd, qui ne peut en principe être réalisé que par l'Etat. C'est une installation qui n'est pas maîtrisée, techniquement par la population.

C'est d'abord un forage qui atteint une nappe fossile, entre 400 et 700 mètres de profondeur. Ensuite, il y a un gros moteur à gasoil qui ali-



mente en électricité une pompe immergée dans le captage, puis un vaste réservoir, puis des abreuvoirs, beaucoup de tuyaux et de vannes. Pour gérer tout ça, on devrait aussi trouver un système composé de compteurs de débits sur les abreuvoirs, d'un livre de caisse, d'un gérant qui maîtrise plus ou moins le côté technique, d'un comité représentatif des usagers et d'un compte à la banque.

On s'en doute, on observe rarement ces éléments tous réunis, surtout les derniers de la liste.

Il y a deux sortes de stations de pompage en zone pastorale, divisée ici sur l'aspect le plus important, l'accès aux ressources fourragères :

A) Celles qui sont implantées dans des zones déjà largement pourvue en points d'abreuvement sur les puits. Celles-là créent souvent plus de désordre qu'elles n'apportent de vraies solutions aux pasteurs, qui ne maîtrisent ainsi plus les accès aux ressources fourragères. C'est le cas de la majorité de ces stations, qui ont été créées avec de bonnes intentions, mais qui ont surtout déstabilisé les règles locales d'accès aux espaces pastoraux. Les gros propriétaires de bétail sont les premiers utilisateurs, mais en règle générale, celui qui paie accède aux abreuvoirs. Il n'y a pas de vraie gestion pastorale en tant que telle, tout



juste une gestion financière.

On a ainsi souvent trop de cheptel sur une zone à des moments donnés, si on cumule les possibilités d'abreuvements sur les multiples puits et celle de la station.

B) Les autres, sont implantées dans des zones sans aquifères accessibles, là où on ne peut pas creuser de puits. Elles sont donc les seuls points

d'abreuvement dans un large rayon qui peut atteindre 50 km. Avant leur implantation, les éleveurs ne fréquentaient ces zones qu'en saison pluvieuse en abreuvent aux marres, et certains prolongeaient un peu leur séjour avec des puisards dans le lit des mares asséchées. Ces stations offrent donc la possibilité de valoriser en saison sèche des zones très vastes. Cela arrange certains pasteurs qui ont de grosses difficultés dans leurs zones d'attaches anciennes (montée du front agricole par exemple), et qui ont pu ainsi recomposer leur système d'affouragement annuel. Cela offre aussi une (apparente) sécurité à des tribus qui auparavant dépendaient de maigres puisards.

Ces stations, implantées par l'Etat dans les années soixante ou plus récemment sur le PSP ou d'autres projets, font l'objet de règles de gestion dans le Code de l'Eau. Il y est stipulé qu'elles appartiennent aux collectivités décentralisées qui en ont ainsi la responsabilité de gestion.

Dans la pratique, c'est plus complexe. Si des " ayants droits " antérieurs existent sur le site, comme c'est souvent le cas, les Chefs de Groupements et de Tribus concernés sont très influents. Ce n'est pas un mal, en soit, car il est important que les ayants droits puissent exprimer leurs droits, c'est dans la logique de bonne gestion pastorale.

Les différents niveaux de l'Etat, du Poste administratif à la Région en passant par les Préfectures, pèsent également dans les systèmes de gestion qui se sont mis en place. C'est d'ailleurs du niveau préfectoral que relève actuellement la responsabilité.

Chaque station a une histoire différente et chacune d'entre elle est gérée d'une manière spécifique. Mais rarement, sinon jamais, avec une réelle transparence financière. Une station génère beaucoup d'argent et sa gestion attire les plus avides. On peut déjà saluer les efforts réalisés lorsque l'accès reste équitable pour les pasteurs, sans discrimination et lorsque les aspects techniques sont bien maîtrisés.

Ajoutez à cette mixture les luttes d'influences politiciennes, et vous aurez un aperçu de la complexité des situations.

Pour une Commune, il y a plusieurs niveaux d'intérêt à prendre sous sa protection, la gestion des stations de pompage.

1) Tout d'abord, il y a le rôle de représentant de l'Etat. La Commune se doit de participer activement à la promotion d'un Etat de Droit et de protéger l'intérêt des citoyens. Les citoyens paient pour abreuver leur bétail.



Ce prix doit être raisonnable. L'argent collecté doit servir à entretenir et faire fonctionner la station. Il est navrant de constater des appels à donateurs ou bailleurs lorsque des installations sont en panne, alors qu'elles génèrent des volumes d'argent importants, parfois plus d'un million par mois de bénéfice. Or la panne qui dure plus d'un jour représente un danger de mort pour le cheptel et aussi pour les familles de pasteurs. Le Nord Tahoua a vécu plusieurs drames de ce genre ces dernières années. Pourtant, les stations n'ont à ce jour, aucune pièce de rechange en stock, même pas les courroies d'usage courant.

2) Ensuite, il y a la nécessité de permettre aux pasteurs administrés d'influer sur les décisions relatives à l'accès des troupeaux aux ressources fourragères. C'est la logique de gestion pastorale, basée sur la réciprocité des droits d'accès, les alliances, etc... Ce processus est un vaste sujet qui passera aussi par l'installation des Cofocoms. A terme, la reconnaissance légale des Terroirs d'Attaches reste une opportunité pour la gestion pastorale dans l'avenir.

3) Mais au-delà... Il y a l'accès aux services de base pour les pasteurs. Où vont les millions qui sont dégagés par le bénéfice des stations ? Cet argent ne devrait-il pas être réinvesti localement ? Case de santé, stocks de produits vétérinaires, accès à des céréales subventionnées, moyens de communications, développement des marchés..... il faut toujours chercher les moyens à l'extérieur, alors que les capitaux disponibles servent d'autres intérêts. Or les populations vivant dans ces zones sont particulièrement vulnérables. Le paiement de l'eau pèse lourdement sur leur économie, elles vendent moins bien leur bétail et achètent plus cher leurs céréales en raison de l'éloignement. De voir ces sommes servir l'intérêt des citoyens seraient doute la meilleure manière de faire avancer la confiance dans le modèle de décentralisation et dans le processus démocratique en général. La Commune pourra jouer un rôle dans ce processus, en collaboration avec le niveau départemental.

Sans perdre de vue un objectif global.

Mais d'une façon plus générale, c'est l'espace pastoral et tous les sites d'abreuvement qui doivent faire l'objet d'une attention des Communes. A Tillia, nous enclenchons un processus. Nous documentons les sites sous plusieurs aspects, tentons de cartographier avec nos moyens.

Dans 6 sites de gestions pastorales différents, nous amenons les usagers à se concerter de

concert avec la Commune. En Juillet, 2 foras locaux auront lieu sur les 2 principales stations de pompage, réunissant tous les acteurs locaux. Il s'agira de dégager des options exprimées par les usagers pour les traduire ensuite sous forme d'actes par la Commune, avec plus de légitimité. Il s'agira aussi d'encourager l'expression à la base et de permettre aux pasteurs de se désigner des représentants qui défendront leurs intérêts dans les débats futurs. Un grand Forum Communal sera instauré par la suite, qui jettera les bases d'une stratégie de développement et de sécurisation pastorale pour la Commune.

Parallèlement, nous avons enclenché avec la cofocom Tchinta, un processus d'installation de la cofocom Tillia sur demande de la commune de Tillia. Confrontée à tous les problèmes cités ci-dessus, la nécessité d'une structure formelle chargée de la sécurisation des ressources pastorales (couloirs de passage, aires de pâturage, forêts, points d'eau, aires de repos des animaux etc...) et de leurs mises en valeur est capitale. Cette dernière a aussi entre autre mission la délivrance d'attestation de droit d'usage prioritaire sur les terroirs d'attache des pasteurs, La tenue du dossier rural de la commune et la conduite du processus de délivrance de titres fonciers en rapport avec la commission foncière départementale ; l'information et la sensibilisation des populations de la commune par la vulgarisation des textes du Code Rural ; la mise en place et l'encadrement des commissions foncières de villages et de tribus; La contribution au processus d'élaboration du Schéma d'Aménagement Foncier de la Région ;

Composé en majorité des acteurs locaux, la cofocom sera un organe de concertation et de décision aux services de la commune pour tout ce qui concerne la gestion des ressources naturelles. A ce titre elle sera l'instrument de réflexion et de contrôle de la mise en œuvre des résultats des fora. Une mission de sensibilisation et information de la population sera effectuée en début juillet dans toute la commune. Juste après cette mission, interviendra l'installation et la formation de la cofocom.

La Commune de Tillia sera peut-être précurseur dans ce domaine parmi les Communes pastorales, et sera peut-être prête à une coopération efficiente pour l'élaboration du schéma d'aménagement foncier régional.

**Maimouna Ousmane
et Roland Hammel
SNV-Tahoua**

Renforcer la décentralisation à Zinder à travers la concertation

Au Niger, on déplore l'absence des structures au niveau régional chargées de l'accompagnement de la décentralisation. Afin d'éviter que les partenaires mènent des interventions isolées ou même contradictoires, un cadre de concertation régional nommé " Réussir la décentralisation " est installé depuis février 2005 à Zinder. Sous la tutelle du gouvernorat de la région de Zinder, il regroupe les différents acteurs qui œuvrent pour la décentralisation tels que le PAC, PADL, SNV, ASAPI, AQUA-DEV, SOS- Sahel, Aide et action, DED-ZFD, PSSP-Zinder, World Vision, PADAZ et les directions régionales suivantes : Hydraulique, DRAT/DC, DRRA, DRDS/PF, DRESS, DRSP etc.

Le cadre est présidé par le SG de la région en sa qualité de président du comité régional de la réforme administratif et de la décentralisation (CCRA/D). Son objectif principal est d'harmoniser des actions d'appui à la décentralisation et de développement local dans la région de Zinder.

Les objectifs spécifiques sont :

- appui mutuel et accompagnement des projets programmes de la région pour leur repositionnement en fonction de la nouvelle donne de la décentralisation,
- conception et ventilation des modules adaptés en fonction des thèmes en cours,
- outillage de région en matière d'appui à la décentralisation,
- échange d'expérience et
- synergie d'action

Les résultats de ce cadre jusqu'à ce jour : Accompagnement/ pilotage des projets ayant une composante de communalisation ; concertation sur la décentralisation et la gouvernance locale dans la région ; réalisation des activités de sensibilisation sur les OMD/SRP et le développement communal ; appui aux membres du cadre relatif au recrutement des consultants ; participation à la révision de la SRP/D ; appui à l'élaboration du PDC ; réalisation d'une conférence régionale sur un an d'appui à la décentralisation et bonne gouvernance au Niger ; appui à la mise en place d'un pool d'experts locaux en décentralisation et développement local avec cofinancement des membres.

Les structures membres se sont regroupées en cinq sous-groupes :

- Appui à la décentralisation (leader SNV)
- Sécurité alimentaire

- Irrigation
- Education / Alphabétisation
- Santé
- GRN

Actuellement les activités d'appui sont orientées vers les actions concrètes comme par exemple la gestion de l'eau dans un contexte décentralisé, la mobilisation des ressources financières internes des communes etc.



Notre collègue Gaoussou Sène (à gauche) recevant un témoignage officiel de satisfaction

Témoignage de satisfaction

Ce cadre de concertation est une expérience unique au Niger. Au niveau de la SNV Zinder, c'est le conseiller Gaoussou Sene qui, fort de son expérience malienne, a accompagné l'initiation de ce projet et mené à sa réussite.

En raison de son départ et afin d'honorer ses efforts en faveur du cadre de concertation, le gouvernorat de Zinder lui a témoigné officiellement sa satisfaction à l'occasion d'une réception à la SNV Zinder le mardi 12 juin 2007. Le SG du gouvernorat, divers partenaires présents ainsi que ses collègues de la SNV Zinder ont honoré la bonne réussite de cette initiative et manifesté leur souhait de la voir se poursuivre. Les participants à la cérémonie ont souhaité à leur collègue un plein succès dans son avenir professionnel. Par ailleurs, notre directeur a tenu, lors de sa dernière visite à Zinder (25-26 juin), à féliciter l'ensemble de l'équipe pour cette reconnaissance officielle de la qualité de ses services, qualité qui a reposé tant sur l'engagement de Gaoussou Sene que sur le travail d'équipe.

Au nom de l'équipe, toutes mes félicitations pour ce témoignage, et nous souhaitons également bonne chance et bon succès au collègue partant. Espérons de rester en contact.

Martina Wegner
PC Zinder

Départ : Aurevoir

Après successivement 3 ans et 1 an de loyaux services, nos collègues Gaoussou Sène, Conseiller en Décentralisation, Portefeuille Zinder et Mahamadou Haladou, GSO, Portefeuille Maradi quittent la SNV/Niger. En votre nom à vous tous, je leur souhaite bonne chance et pleins succès.

Naissance

- Naissance d'un garçon, fils de Issoufou Manzo Kékan, Conseiller, Portefeuille Zinder
- Naissance de Hannatou, fille de Salamatou Dioffo, né le 6 juin 2007
- Naissance le 6/7/2007 de la fille de Laouali Sadda, coordonnateur portefeuille Tahoua

Longue vie aux nouveaux nés

Mariage

Votre serviteur, animateur principal de Labary, le conseiller en communication Souleymane Anza a convolé en justes noces le 19 mai dernier avec mademoiselle Ramatou Oumarou. Nous leur souhaitons heureux ménage

Décès

Nos sincères condoléances à notre collègue Ara Stielau, Conseillère, portefeuille Maradi qui a perdu sa mère le 21/06/2007 en Allemagne. Que l'âme de la défunte repose en paix!

Normes et valeurs à la SNV:

Parlons-en

Dans le dernier labary j'avais lancé l'idée d'un débat dans notre journal par rapport à nos normes et valeurs. La première idée était : Quelle sera votre action quand vous voyez qu'un employé de la SNV refuser de se mettre dans le véhicule à coté d'une femme ?

De mon point de vue étant donné que la SNV fait du " Genre " un axe transversal et un de ses principes fondamentaux d'éthique, il serait inconcevable qu'un employé de la SNV refuse qu'une collègue femme soit à côté de lui dans un véhicule de la SNV. La politique corporative même recommande vivement l'équité du genre par conséquent tout employé (e) est de facto " genre sensible".

Rahila Arma

Gestionnaire des Ressources Humaines

Rions-en

Au coeur du management

Cinq chirurgiens discutent de leur profession dans une salle de repos à l'hôpital.

Le premier chirurgien commence :

-J'aime avoir des comptables sur ma table d'opération. Lorsque vous les ouvrez, tout est numéroté correctement à l'intérieur...

-Ouais mais vous devriez voir les électriciens ! Tout est codé en couleurs à l'intérieur, impossible de se tromper!, ajoute le deuxième.

-Moi, je pense vraiment que les bibliothécaires sont les meilleurs. Tout est classé par ordre alphabétique à l'intérieur, dit le troisième.

-Personnellement, j'aime bien les ouvriers de la construction. Ces types comprennent toujours pourquoi il vous reste des morceaux à la fin. déclare le quatrième en riant.

Le dernier chirurgien prend la parole :

- Les plus faciles à opérer sont les chefs. Il n'y a pas de coeur, pas de cerveau, pas de couilles en plus la tête et le trou du cul sont interchangeable !

Alain connu

M. Alain emmène sa femme dîner au restaurant.

Le maître d'hôtel dit :

-Je vous donne la même table que d'habitude, M. Alain ?

Sa femme est très étonnée, son mari lui ayant dit qu'il voulait découvrir ce restaurant, qui fait aussi cabaret.

-Mais...tu es déjà venu !

-Non, il doit confondre avec quelqu'un d'autre...

Un peu plus tard, pendant le spectacle, une des danseuses vient s'asseoir sur ses genoux :

-Ah Alain, ça fait plaisir de te voir !

Là, Mme Alain n'est pas contente :

- Me dis pas que tu ne connais pas cette morue !

- Non, elle m'a pris pour un autre... ou c'est un jeu qui fait partie du spectacle, pour mettre en boîte un spectateur pris au hasard.

Ensuite ils rentrent en taxi.

- B'soir M'sieur Alain; on va au même endroit que d'habitude ?

- Je n'ai jamais été aussi humiliée. Tu me trompes depuis des années et tu pousses même le vice à m'emmener sur le terrain de tes bas exploits.

- Mais tu te l'imagines...

Là dessus le taxi :

- Hé bien M. Alain : des salopes on en a trimballé toutes ces années... d'habitude, elles sont pas aussi gratinées que celle-là...